



## Travail et harcèlement moral

Par **mormamoro**, le **09/06/2015** à **14:15**

Bonjour,

Je suis en arrêt maladie depuis 1 an, je suis toujours en contact avec ma collègue de bureau avec qui je travaille depuis très longtemps j'ai donc une entière confiance en elle. Voilà je suis en arrêt pour une maladie orpheline et une dépression avec sortie libre autorisée.

Il y a 3 semaines mon mari m'a accompagné dans un grand magasin et au bout de quelques instants il a vu mon employeur et me l'a dit, je lui ai répondu et bien si il m'a vu il va me critiquer à dans l'entreprise.

Pas loupé pendant une réunion des cadres il a dit qu'il m'avait vu dans ce magasin et que je n'avais pas l'air d'avoir mal. Il ne sait pas ce que j'ai car il me critiquait déjà parce que j'étais reconnue travailleur handicapé avec beaucoup de restriction et me harcelée en me demandant ce que j'avais pourquoi je ne pouvais pas travailler à tout les postes.

Je commence à en avoir assez es ce que j'ai un moyen de me retourner contre lui, es ce que a ce niveau là ce n'est pas du harcèlement moral.

En attente de votre réponse, merci

Par **moisse**, le **09/06/2015** à **16:50**

Il suffit de lire la définition du harcèlement moral pour vous convaincre que vous en êtes à des années lumière.

Cet employeur dit ce qu'il pense de vous, sans injures ni insultes. Il n'est pas obligé d'exprimer une satisfaction qu'il ne ressent pas.

Il n'est selon vos propos pas responsable de l'infortune qui vous frappe, pourquoi l'accuser de harcèlement, qui est une qualification pénale susceptible de sanctions jusqu'à la prison ferme ?

Par **mormamoro**, le **10/06/2015** à **08:04**

Il me semblait qu'un directeur n'avait pas à critiquer ses employés dans les couloirs ou même en réunion. Si il a quelque chose à dire il doit le dire en privé à la personne en question en plus, il n'est pas au courant de ce que j'ai donc comment peut il critiquer ou juger sans savoir, j'étais déjà harcelé à mon poste de travail, et maintenant il continu à parler de moi alors qu'il ne sait même pas ce que j'ai. Il a même rajouter vous vous rendez compte on paye des gens qui n'ont rien alors que si je sors de temps en temps c'est uniquement avec mon mari car je n'arrive même plus à conduire et que ma psy ma conseillée de sortir le plus souvent que je peux, pour me changer les idées, et je ne sors pas souvent. Et lui se permet de dire si elle n'est pas malade elle n'a qu'a démissionner. Comment peut t'on juger une personne sans savoir ce qu'elle a ?

Par **moisse**, le **10/06/2015** à **08:48**

Bonjour,

[citation]Il me semblait qu'un directeur n'avait pas à critiquer ses employés dans les couloirs ou même en réunion. Si il a quelque chose à dire il doit le dire en privé à la personne [/citation] Hélas il vous semble mal.

L'employeur a parfaitement le droit de vous houspiller en public, en utilisant un langage conforme aux usages, lequel sera différent dans un bureau d'étude, un commerce ou un chantier du bâtiment.

Ceci pour différencier ce qui est une injure ou une grossièreté d'un mot courant habituellement prononcé.

[citation]Comment peut t'on juger une personne sans savoir ce qu'elle a ?[/citation]

Il a le droit d'avoir sa conviction. Il considère que quelqu'un d'inapte à de nombreux postes, absent depuis une année, cela doit se voir et l'empêcher de baguenauder en grand magasin comme tout le monde.

Je comprends votre irritation, mais il y a un grand pas entre la vulgarité, la petitesse d'esprit, et un comportement sanctionnable devant une juridiction, civile ou pénale.

Par **mormamoro**, le **10/06/2015** à **13:56**

Je m'excuse mais je ne baguenaude pas à tout bout de champs, je revenais d'un rendez vous et si je me permets de sortir à l'occasion c'est qu'on me l'a conseillé par rapport à ma dépression. Je ne vois pas en quoi cela regarde mon employeur et comment il peut juger sans savoir ce que j'ai c'est cela le problème. Je me dis que de toute façon la roue tourne pour tout le monde et si il pouvait avoir seulement le quart de ce que j'ai peut être à ce moment là verrait t'il les choses autrement. C'est vraiment écoeurant d'avoir travaillé pendant plus de 20 ans dans une entreprise et dès que l'on a des problèmes de santé ce faire traiter de la sorte. Mais bien sur si vous êtes ataraxique vous ne pouvez comprendre les émotions que je peux ressentir par rapport à tout cela.  
Amicalement.

Par **moisse**, le **10/06/2015** à **16:17**

Je compatis à votre état, mais vous avez posé une question juridique, je vous ai répondu sur ce plan.

Il est inutile de maudire votre employeur et lui souhaiter les 10 plaies d'Egypte.

Vous ne connaissez pas mon état de santé, mais vous vous permettez de me juger, alors les leçons c'est bon pour les autres mais pas pour vous peut-être.

Par **mormamoro**, le **11/06/2015** à **07:52**

Bonjour, j'accepte toutes les leçons que l'on veut bien me donner et je les ai toujours accepté, il me semble que c'est comme cela que l'on apprend, mais je n'accepte pas qu'un employeur qui m'a toujours considéré comme un bon élément depuis 20 ans maintenant puisse dire que je ne suis pas malade alors qu'il ne connaît même pas mon état et la cause de mon arrêt depuis un an "comment peut t'on juger quelqu'un sans savoir" et parce qu'il me voit dans un magasin puisse me critiquer auprès des personnes de mon entreprise. Je n'ai pas demandé à être dans cet état c'est la maladie qui m'est tombé dessus.

Cordialement

Par **moisse**, le **11/06/2015** à **09:04**

Tout le monde comprend que vous n'avez pas souhaité de subir maladie et dépression.

Mais votre employeur a simplement la réaction bête et méchante de tout un chacun: "elle est malade pour le boulot, mais pas pour aller se promener".

Un de mes profs disait à tout bout de champ "la vérité est un diamant...à 256 facettes."

Par **mormamoro**, le **11/06/2015** à **09:30**

Enfin je vois que vous avez compris mon ressenti par rapport au propos de mon employeur, qui me semble assez méchant et bête comme vous le dites vous même. Comment voulez vous qu'une personne déjà fragilisé par une dépression ressente ces propos. Je suis à bout entre le harcèlement qu'il m'a fait subir pendant les débuts de ma maladie alors que je ne souhaitais pas arrêter de travailler que j'avais beaucoup de restrictions et qu'il ne voulait pas en tenir compte et que j'étais assez bête pour faire ce qu'il me demandait et voir là mon état de santé se détérioré petit à petit. Pour en arriver à cela je suis dégoutée.

Amicalement.

Par **Melgiu**, le **11/06/2015** à **11:18**

Bonjour,

Malheureusement oui, vous n'auriez pas dû accepter d'effectuer des tâches allant à l'encontre de vos restrictions. Disons que vous ne pouvez pas lui reprocher aujourd'hui puisque lui doit effectivement tenir compte de vos restrictions mais vous auriez dû les mettre en avant lorsqu'il passait outre. Maintenant je comprend bien que si vous l'avez fait c'était certainement pour rendre service. Mais il n'y a rien à faire de plus à ce propos.

Concernant ce que votre employeur dit sur vous pendant votre absence et qui vous est rapporté par votre amie, juridiquement, cela ne vaut rien malheureusement, car vous n'êtes même pas dans l'entreprise disons que cela serait qualifié de "on dit" et comme vous l'a rappelé moi-même de toute façon légalement rien ne l'empêche de faire ce qu'il veut tant que ses propos sont corrects. Évidemment je sais très bien que cela peut être blessant de subir l'idiotie et la méchanceté gratuite d'un employeur mais bon on y survit et j'espère que dans l'avenir si vous reprenez le travail, vous serez moins conciliante en vue des remerciements que vous avez récoltés.

Cordialement,

Par **mormamoro**, le **11/06/2015 à 14:16**

Bonjour,

Oui tout à fait, je serais moins conciliante si je devais reprendre le travail.

Je vous remercie pour vos réponses, qui malgré que je ne puisse rien faire contre mon employeur, m'auront au moins fait du bien à lire.

Cordialement.